Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_08-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
BILAN ANNUEL 2025 ET RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE A LA RENOVATION THERMIQUE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

En 2019, la commune approuvait la révision générale de son Plan local d'Urbanisme (PLU) dont le projet contenait de nombreuses dispositions visant à inscrire Lanester dans l'adaptation au changement climatique et la prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique.

C'est dans ce contexte que la Commune a mis en place dès le 1er juin 2019 un fonds d'aide à la rénovation thermique afin d'accompagner les habitants souhaitant réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_08-DE

Ce dispositif consistant en une subvention dont le montant est plafonné à 1 500 € vient abonder des aides déjà existantes sur le territoire (notamment celle de l'Agglomération). Il ne concerne que les logements de plus de 15 ans et seuls peuvent y prétendre les propriétaires occupants très modestes ou modestes sous les plafonds de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH).

Bilan 2025

En 2025, cette aide à la rénovation thermique a été accordée à 3 reprises pour un montant total d'aide de 4 000€. Sur cette même année, 10 dossiers validés en 2024 ainsi que 5 dossiers datant de 2023 ont été mandatés pour un montant total de 11 250€.

Il convient de se prononcer sur le renouvellement du dispositif d'aide pour l'année 2026, selon les mêmes critères que l'an dernier, le règlement (voir annexe) ayant été mis à jour seulement en ce qui concerne les plafonds de ressources 2026 établis par l'ANAH.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement urbain, Mobilités, Transitions du 11 février 2026,

Considérant que l'amélioration de l'habitat et la recherche d'une meilleure performance énergétique des bâtiments constituent des enjeux forts pour le confort de vie des habitants de la commune et pour la lutte contre le dérèglement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

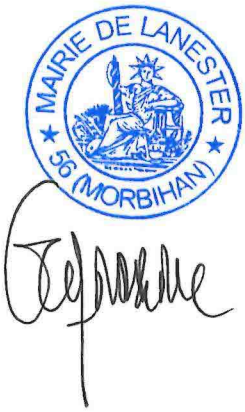
Article 1 : PREND ACTE du bilan annuel 2025 de cette aide à la rénovation thermique.

Article 2 : DECIDE la reconduction du dispositif d'aide à la rénovation thermique pour l'année 2026, selon des critères de règlement mise à jour selon les seuils de ressources de l'ANAH 2026.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★



MAIRIE DE LANESTER ★ 56 (MORBIHAN) ★

